



MAIRIE DE LONG

A80486 2026/04

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION RUE DE LA CARRIERE ET RUE DE LA CAVÉE

Le Maire de Long,

Vu les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 411-26 du code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant la nécessité de modifier la circulation Rue de la Carrière et Rue de la Cavée pour permettre à l'entreprise STPA de réaliser les travaux d'assainissement des eaux usées en toute sécurité,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules sera interdite dans la rue de la Carrière et dans la Rue de la Cavée pendant la durée des travaux de mise en place de l'assainissement collectif qui s'étendra du 26 février au 06 mars 2026.

La circulation sera déviée par la Rue Charmante, selon le plan de circulation joint au présent arrêté.

Article 2 – La signalisation de la déviation et du chantier ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise STPA.

Article 3 - Monsieur le Maire de Long et le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ailly le Haut Clocher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Long le 29 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET



